FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom de produit : COOLI ADDITIVE

Cat. No. 49900073

Dimension de l'emballage : 4 l

Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation : Additif pour liquide de coupe.

Utilisations déconseillées: Aucune contre-indication n'est identifiée.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur :
Struers Ltd
7275 West Credit Avenue
Ontario L5N 5M9 Mississauga
Canada
Tel:+1 (905) 8148855

Responsable de la préparation de la fiche signalétique:
Responsable de la préparation de la fiche signalétique: DHI
Toutes les questions concernant le contenu de cette fiche technique doivent être transmises à :
struers@struers.dk

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Alberta & NWT:
PADIS: 1-800-332-1414
British Columbia:
DPIC: 604-682-5050 / 1-800-567-8911
Ontario:
Centre antipoison: 1-800-268-9017
Québec:
Centre antipoison: 1-800-463-5060

Infotrac:
1-800-535-5053
Struers CAN:
+1 (905) 8148855
(Seulement pendant des heures d'ouverture)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit dangereux

SIMDUT 2015: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Éléments d'étiquetage

Suivant les informations relatives à la composition chimique données par le fabricant, le produit n'est assujetti ni à une classification, ni à un étiquetage.

Autres dangers

PBT/vPvB: Aucune information disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges

La déclaration des substances ci-après est obligatoire en vertu de la loi :

SIMDUT 2015:

% :	No. CAS :	No CE :	No d'Enreg. REACH:	Nom chimique :	Classification du risque:	Obs. :
20-<30	102-71-6	203-049-8	01-2119486482-31-xxxx	Triéthanolamine	-	
5-<7	105-59-9	203-312-7	01-2119488970-24-xxxx	2,2'-Méthyliminodiéthanol	Irritation oculaire catégorie 2	
1-5	-	-	-	Composé d'acide sébacique avec 2-aminoéthanol, mélange ionique, équilibre chimique de l'acide et de la base dans une solution aqueuse	Toxicité aiguë par inhalation Catégorie 4 Toxicité pour certains organes cibles exposition unique catégorie 3	
1-5	-	-	-	Composé d'acide polycarboxylique avec hydroxyde de potassium, mélange ionique, équilibre chimique de l'acide et de la base dans une solution aqueuse	Toxicité aiguë voie orale catégorie 4	
1-<3	-	-	-	Composé d'acide nonanoique avec 2-aminoéthanol, mélange ionique, équilibre chimique de l'acide et de la base dans une solution aqueuse	Irritation cutanée catégorie 2 Irritation oculaire catégorie 2	

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Inhalation :	Conduire la personne à l'air frais et veiller à ce qu'elle reste calme sous surveillance. En cas de malaise, transporter à la salle d'urgence et apporter cette fiche.
Contact avec la peau :	Enlever les vêtements souillés et laver la peau abondamment avec de l'eau. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.
Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil. Si l'irritation persiste, continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Apporter cette fiche.
Ingestion :	Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Garder la personne en observation. Si la personne a un malaise, la transporter à la salle d'urgence avec cette fiche. Ne pas faire vomir.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Symptômes/effets:	Voir section 11 pour les informations plus détaillées sur les effets sur la santé et les symptômes.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Soins médicaux:	Traiter de manière symptomatique.

5. MESURES À PRENDE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Moyens d'extinction :	En cas d'incendie, utiliser la mousse, le dioxyde de carbone, la poudre ou l'eau pulvérisée. En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qui'il élargira le feu.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Risques particuliers :	En cas d'incendie, des gaz toxiques (COx, NOx) peuvent se produire.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu :	Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants.

Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence:	Éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Pour le personnel des services d'urgence:	Pas de recommandations spécifiques. Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement:	Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestre et les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de nettoyage :	Absorber les déversements avec une matière absorbante non inflammable.

Référence à d'autres articles

Références :	Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Manipulation :	Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Changer tout vêtement souillé.
Mesures techniques :	Utiliser des méthodes de travail qui minimisent le contact. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation.
Précautions techniques :	Une ventilation mécanique peut être nécessaire. L'accès facile à l'eau courante et à un flacon de rinçage pour les yeux devra être garanti.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions de stockage :	Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s):	Aucune information disponible.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

D'autres limites d'exposition professionnelles provinciales peuvent s'appliquer.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

No. CAS :	Nom chimique :	Comme :	Valeurs limites :	Cat. :	Obs. :	Référence :
102-71-6	Triéthanolamine	-	5 mg/m3	TWA	-	Quebec
102-71-6	Triéthanolamine	-	0.5 ppm 3.1 mg/m3	TWA	Ont	Ontario

Contrôle de l'exposition

Mesures techniques:	Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs.
Protection individuelle:	Choisir l'équipement de protection conformément aux normes en vigueur et en co-opération avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection respiratoire:	Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante et de travail de courte durée. Un appareil respiratoire à filtre combiné est recommandé. Type: ABEK
Protection des mains:	Porter des gants de protection. Les gants en nitrile ou en caoutchouc sont recommandés. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Point de rupture : 480 mn Épaisseur: 0,11 mm
Protection des yeux :	Porter des lunettes de protection/masque facial.
Protection de la peau :	En cas de risque de contact : porter un tablier ou un vêtement de protection.
Mesures d'hygiène :	Se laver les mains après l'usage. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.
Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :	Non disponible.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme :	Liquide.
Couleur:	Incolore.
Odeur :	Suave.
Seuil olfactif:	Non disponible.
pH :	9,6 (20°C) (68°F)
Point de fusion :	Non disponible.
Point d'ébullition :	≥100°C ≥212°F
Point d'éclair :	>100°C >212°F
Taux d'évaporation:	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable. (*)
Limites d'explosion :	Non applicable.
Pression de vapeur :	Non disponible.
Densité de vapeur:	Non disponible.
Densité relative :	1,06
Solubilité :	Miscible avec l'eau.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non applicable.
Temperature d'auto-inflammation (°C):	Non disponible.
Température de décomposition (°C) :	Non disponible.
Viscosité:	Viscosité cinématique: 6 mm²/s (20°C) (68°F)
Propriétés explosives:	Non applicable.
Propriétés comburantes:	Non applicable.

Autres informations

Autres données:	Composés organiques volatils (COV) : 0 g/l (calculé)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Réactivité : Les débris de tronçonnage conservés dans un conteneur fermé peuvent générer des gaz. Conserver les débris de tronçonnage secs pour éviter toute réaction exothermique.

Stabilité chimique

Stabilité : Stable aux températures normales.

Risque de réactions dangereuses

Réactions dangereuses: Aucunes dans les conditions normales.

Conditions à éviter

Conditions/matières à éviter : Éviter l'exposition aux températures élevées ou à la lumière solaire.

Matériaux incompatibles

Matières incompatibles: Oxydants forts, acides forts et bases fortes.

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, des gaz nocifs (CO, CO2, NOx) peuvent se produire.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale):	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. 2,2'-Méthyliminodiéthanol: DL50 = 1945 mg/kg (oral rat)
Toxicité aiguë (dermique):	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë (par inhalation):	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/Irritation cutanée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. National Toxicology Program (NTP): Non. Cancérogénicité: CIRC groupe 3; Triéthanolamine.
Toxicité pour la reproduction :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Inhalation :	Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges.
Contact avec la peau :	Le contact prolongé et fréquent peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.
Contact avec les yeux :	Peut avoir un effet irritant entraînant des rougeurs et des douleurs.
Ingestion :	Peut être absorbé dans l'organisme et entraîner des vertiges, des nausées et du vomissement.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité

Écotoxicité : Les propriétés dangereuses du produit sur l'environment sont considérées comme limitées.

2,2'-Méthyliminodiéthanol = 230 (CE50 48 heures, Daphnie, mg/l)

Persistance et dégradation

Dégradabilité : La dégradabilité du produit n'est pas indiquée.

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Non déterminé.

2,2'-Méthyliminodiéthanol: log Pow -1,08

Mobilité dans le sol

Mobilité : Aucunes informations disponsibles.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT/vPvB: Aucune information disponible.

Autres effets nocifs

Autres effets nocifs : Aucune information disponible.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Résidus : Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Ne pas stocker les débris de tronçonnage dans un conteneur fermé. Voir section 10.1.

Emballages contaminés : Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, TMD).

Numéro ONU

No UN: -

Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport : -

Classe(s) de danger relative au transport

Classe : -

Groupe d'emballage

PG: -

Dangers environnementaux

Polluant marin: -

Substance dangereuse pour l'environnement: -

Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières: Aucun connu.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac: Pas pertinent.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLAMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit

Dispositions particulières: Ce produit est classé conformément aux critères de risques de le Règlement sur les produits dangereux (RPD) et fiches de données de sécurité (FDS) contient toutes les informations requises par le RPD.

LIS : Tous les substances chimiques du produit sont soit sur la liste LIS, soit en sont exemptés.

Législations nationales : Règlement sur les produits dangereux, avec modifications.
Loi canadienne sur la protection de l'environnement, La Liste intérieure des substances (LIS): Guide du déclarant, avec modifications.
British Columbia: "Occupational Exposure Limits for Chemical Substances, Occupational Health and Safety Regulation 296/97", avec modifications (2015).
Ontario: "Control of Exposure to Biological or Chemical Agents R.R.O. 1990, Reg. 833", avec modifications (2016).
Quebec: Règlement sur la santé et la sécurité du travail, avec modifications (2013-12-13).
Alberta: Occupational Health and Safety Code 2009.
U.S. Department of health and human services: 2011 - Report on Carcinogens - 12th Edition.
Centre Internationale de Recherche sur le Cancer (CIRC): Monographies du CIRC sur l'Evaluation des Risques de Cancérogénicité pour l'Homme. Lyon: CIRC Organisation mondiale de la Santé.

16. AUTRES INFORMATIONS

L'utilisateur doit être instruit dans l'exécution du travail et connaître le contenu de cette fiche.

Les rubriques suivantes ont été révisées ou contiennent des informations nouvelles : 9.
Les (*) indiquent les modifications comparées avec la version antérieure.

Approuvées par DHI.

Allan Vorup

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :	PBT = persistant, bioaccumulatif et toxique. vPvB = très persistant et fortement bioaccumulatif.
Autres informations:	Classification selon le SIMDUT 2015: Méthode de calcul.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.

Préparée par DHI - Environment and Toxicology, Agern Allé 5, DK-2970 Hørsholm, Denmark.
www.dhigroup.com.